

Déclaration EU de conformité

Nous, **ALBIRO SA, Dorfgasse 14, CH-3454 Sumiswald**, déclarons par la présente, que l'EPI décrit ci-dessous

Modèle N°:	Article N°:	Ordre N°:	Description :
1231 / 2010118	11000904 11001075 11001076 11001140 11001155 11001156 11001184	20085936	Wikland pantalon de travail 1231 EN ISO 20471 cl.1

Matière contraste fluorescente :	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200774	HV-orange HV-jaune	50% coton - 50% polyester

Matière principale:	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200164	anthracite marine, bleu, gris	65% polyester-35% coton

Matière réfléchissante :	Article N°:	Couleur :	Type de produit / largeur de bande :
	9910, 9925, 5510, 13501, 17501	argenté	Tissu 50mm

est conforme aux exigences applicables de la législation d'harmonisation pertinente du règlement (UE) 2016/425, mise en oeuvre par les normes harmonisées
EN ISO 13688:2013 - Vêtements de protection - Exigences générales,
EN ISO 20471:2013/A1 - Vêtements à haute visibilité - Méthodes d'essai et exigences (classe 1),

et est identique avec l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen EU de type N° ZH605 251015, valable jusqu'au 06.02.2030,

délivrée par l'organisme de certification agréé pour les produits :

TESTEX AG, Institut suisse de contrôle textile, Gotthardstrasse 61, CH-8027 Zürich
Numéro d'identification : 1726

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Lieu et date :

ALBIRO SA

Sumiswald, le 11.02.25



Lukas Loosli
Direction



Karin Christ
Technicien du vêtement